

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VILLEPINTE**

SEANCE DU 06 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 29 Mars 2019, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 06 Avril 2019 à 9 heures 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 30

Mme VALLETON, M. LAURENT (arrivé au point n° 2019-021), Mme ADLANI (arrivée au point n° 2019-021), M. DELAMADE (arrivé au point n° 2019-021), Mme VAUBAN, Mme VERTÉ, M. MARAN (arrivé au point n° 2019-021), Mme PERRON, M. JIAR (arrivé au point n° 2019-021), Mme TROUDART, M. MARIAGE (arrivé au point n° 2019-021 et parti au point n° 2019-022), Mme LE MOIL, M. KHUL, M. VALLETON, M. MARIOT, M. POURPOINT, M. RENAULT, M. MOHAMED, M. LLEDO, M. BARON, Mme VACHER, Mme ATTIGUI, Mme THIOUNN, M. POULAIN, Mme TEIXEIRA, Mme ANCHARUZ, Mme CESARINE (partie au point n° 2019-041 puis pouvoir à M. POULAIN), Mme ROBERT, Mme ROLAND IRIBERRY, Mme YOUSOUF.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 5

M. XOSANAVONGSA	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
Mme OUNNAR	qui a donné pouvoir à Mme LE MOIL
Mme SAVONNET	qui a donné pouvoir à Mme VAUBAN
M. GALIN	qui a donné pouvoir à M. MARIOT
M. FAGUIER	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND IRIBERRY

Absents : 4

Mme HAMOUTI, M. NAUMOVIC, M. BENREZZAG, Mme LADISA.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VAUBAN est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : FINANCES

Approbation du Budget Primitif 2019 du Budget Principal de la Commune de Villepinte.

Délibération n° 2019-024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2221-5, L.2312-2, R.2221-36 et R.2221-78,

Vu la Loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales,

Vu l'Arrêté du 04 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la Délibération n° 2019-003 du 16 février 2019 portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant la nécessité de fixer le montant des dépenses et des recettes pour l'exercice budgétaire 2019 du Budget Principal de la Commune,

Considérant le cadre de la M14 et le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2312-2,

Après avis de la Commission des finances du 25 mars 2019,

Après avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 27 mars 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur LAURENT,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Dans le cadre de la M14 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-2, il est proposé de voter les crédits du Budget Primitif 2019, par section de Fonctionnement et par section d'Investissement :

PAR 34 VOIX POUR

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le Budget Primitif 2019 par section de Fonctionnement et par section d'Investissement :

- En section de fonctionnement : **68 658 000 €**

PAR 2 ABSTENTIONS (M. LAURENT, Mme THIOUNN)

PAR 28 VOIX POUR

PAR 4 VOIX CONTRE (Mme ROBERT, M. FAGUIER, Mme ROLAND IRIBERRY, Mme YOUSSEUF)

- En section d'investissement : **21 113 000 €**

PAR 5 ABSTENTIONS (M. LAURENT, Mme THIOUNN, Mme ROBERT, M. FAGUIER, Mme ROLAND IRIBERRY)

PAR 28 VOIX POUR

PAR 1 VOIX CONTRE (Mme YOUSSEUF)

ARTICLE 2 : Le présent budget est adopté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre – opérations en section d'investissement suivant le tableau ci annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 06 Avril 2019

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis



Martine VALLETON